

**Le très hon. M. St-Laurent:** ...et je suis prêt à répondre aux critiques qu'on formule à l'heure actuelle. L'honorable député demande pourquoi ne pas en appeler au peuple immédiatement? Nous avons affirmé et nous croyons fermement qu'il est dans l'intérêt de la population de mettre l'entreprise en chantier cette année.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je m'écarte de la question de Règlement, monsieur le président. Je le regrette et vous en fais mes excuses. Je vous ai démontré que nous nous appuyons sur un précédent valide qui s'applique à la situation actuelle et que, vu la validité du précédent en question, vous n'avez pas lieu d'accepter la question de Règlement qui a été soulevée.

**M. Knowles:** Monsieur le président, je défends la thèse suivant laquelle la motion du premier ministre est irrégulière. En vérité, j'insiste sur le rappel au Règlement dont j'ai donné avis hier immédiatement après que le premier ministre a donné à entendre qu'il présenterait aujourd'hui la motion de clôture.

Permettez-moi d'abord de relever ce qu'a dit le premier ministre. Franchement, je me demande si le premier ministre se rend compte de toute la portée de ce qu'il a dit à la Chambre des communes. Je n'ai peut-être pas saisi exactement ses paroles bien que j'aie essayé de le faire, mais j'en ai saisi la portée. Il nous a dit que le Gouvernement aurait préféré suivre les précédents antérieurs, parce qu'ils auraient permis d'étudier plus à fond chacun des articles. Cela dit, il a exposé ce qu'il a appelé l'obstruction que le Gouvernement a rencontrée à la Chambre.

**M. Fleming:** La frustration.

**M. Knowles:** Qu'on veuille bien m'excuser, on me dit qu'il s'agit de "frustration" plutôt que d'"obstruction". Le très honorable député comprend-t-il la portée de ce qu'il dit? Il explique à la Chambre des communes que le Gouvernement eût préféré suivre des précédents valables mais qu'ayant été frustré par les méchants garçons de l'opposition et parce que l'horaire s'en trouvait bouleversé, il a changé d'avis et opté pour un mauvais précédent. Ma foi, monsieur le président, je suis choqué...

**Une voix:** Ça n'a aucune importance.

**M. Knowles:** ...de ce qu'un éminent juriste comme le premier ministre nous révèle que tel est le genre de direction qu'il assure à son parti à la Chambre des communes.

**Une voix:** Une sage direction.

**M. Knowles:** D'après le premier ministre, le précédent établi par M. Bennett était digne d'un spécialiste de la constitution et d'un

juriste versé en matière de procédure parlementaire. Les libéraux n'ont pas coutume de rendre de tels hommages à M. Bennett. Comme je n'appartiens heureusement ni à l'un ni à l'autre des anciens partis, il m'est loisible de dire la vérité à l'égard du geste de M. Bennett en 1932. Je crois qu'il a alors fraudé la Chambre des communes...

**L'hon. M. Harris:** Attention, maintenant.

**M. Knowles:** ...en proposant la clôture comme il l'a fait avant l'appel des articles 2 et 3. Le premier ministre déclare aujourd'hui que M. King n'a soulevé aucune objection, la seule objection formulée étant celle de M. Gardiner, membre de l'Association des fermiers unis. A mon avis, il ressort de la lecture du débat qu'il s'est déroulé une sorte de jeu entre les deux côtés. J'ai l'impression que M. King voulait voir le Gouvernement de l'époque imposer la clôture, car une fois le bâillon appliqué, les libéraux ont continué le débat pendant très peu de temps. Il n'y avait guère lieu de faire une protestation formelle et d'en appeler de la décision, mais je demande au premier ministre, au premier ministre qui dit que M. King ne s'est pas opposé à ce qui s'est passé à ce moment-là, de noter qu'aux pages 1600 et 1601 du hansard du 1<sup>er</sup> avril 1932, M. King a eu quelque chose à dire au sujet de ce qui s'est alors passé. Ainsi qu'en fait foi la page 1601, la motion de clôture avait été proposée le même jour. On voit à la page suivante que M. King a dit: ...le premier ministre nous arrive aujourd'hui dès l'ouverture de la séance du comité et applique la clôture aux trois articles du bill, bien que nous n'ayons pas encore adopté même le premier article. Je cite à l'appui de mes paroles le hansard d'hier, page 1690:

"Le président suppléant (M. Hanson) (York-Sunbury): L'honorable député connaît le règlement et je lui demanderais de l'observer. Nous en sommes à l'article premier du bill."

Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le président, l'article 1<sup>er</sup> du bill est le seul que nous ayons discuté. Cependant, par l'action la plus arbitraire et la plus coercitive qu'un gouvernement puisse exercer, on nous empêche non seulement de discuter plus longuement l'article 1<sup>er</sup> du bill, mais même d'aborder la discussion des articles 2 et 3.

Le premier ministre dit que M. King n'a pas soulevé d'objection. Son objection est là, à la page suivante. Il a dit que c'était là l'action la plus arbitraire et la plus coercitive qu'un gouvernement pouvait exercer. Plus tard, lors de la troisième lecture du bill le même jour, ainsi qu'en fait foi la page 1605 du hansard,—je reconnais que ces paroles ont trait à l'ensemble de la procédure que M. Bennett avait employée à propos de cette mesure, mais elles s'appliquaient aussi à ce qui s'était passé ce jour-là,—M. King disait:

Je ne puis m'empêcher d'exprimer l'espoir que certaines décisions ne soient jamais invoquées comme précédents dans les législatures subséquentes.